

A propos de la publicité des débats

Date : 8 février 2019

Du fait qu'il refuse obstinément de diffuser ses débats (ne serait-ce qu'en version audio, ne serait-ce même qu'en différé), à une époque où les collectivités territoriales qui l'entourent ont bien compris l'utilité de diffuser les leurs en vidéo et en direct, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dessert tout à la fois la démocratie locale et la démocratie représentative.



Et quand il nous invite à suivre ses sessions via la toute petite poignée de tweets qu'il se réserve le droit de distiller quand bon lui semble, j'estime qu'il nous démontre de manière la plus éclatante qui soit son parfait mépris de la citoyenneté.

Il ne faudra pas que ce maillon faible de notre démocratie s'étonne de devoir disparaître un jour.